

RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES PÉTITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant:

Pétition pour la régularisation de familles sans-papiers (3561 signatures)

La commission a traité de cet objet le 26 août 2009, composée de Christine Chevalley, Florence Golaz, Susanne Jungclaus Delarze, Claudine Wyssa, Gregory Devaud, Pierre-André Pernoud, Félix Glutz, André Marendaz, Claude Schwab, Pierre-André Gaille (remplaçant Lise Peters), Jean-Luc Chollet (remplaçant Jean-Robert Aebi), Philippe Cornamusaz (remplaçant Philippe Reymond) et Jérôme Christen, président et rapporteur soussigné. La commission a entendu à cette occasion M. Siegfried Chemouny, adjoint du chef de service du Service de la population (SPOP)

Le 7 octobre 2009, composée de Christine Chevalley, Florence Golaz, Susanne Jungclaus Delarze, Verena Berseth Haged, Jacqueline Rostan (remplaçant Claudine Wyssa), Félix Glutz, André Marendaz, Claude Schwab, Philippe Reymond, Jean Guignard (remplaçant Lise Peters) Jacques Nicolet (remplaçant Jean-Robert Aebi), Jean-Jacques Truffer (remplaçant Gregory Devaud), François Brélaz (remplaçant Pierre-André Pernoud) et Jérôme Christen, président et rapporteur soussigné. La commission a rencontré à cette occasion une délégation des pétitionnaires emmenée par notre collègue Anne Papilloud.

Les notes séances ont été tenues par la secrétaire de la commission, Juliette Müller, que nous remercions pour son excellent travail.

Rappel du but de la pétition

Obtenir la régularisation des 67 familles mentionnées dans le texte de la pétition et totalisant 182 personnes. Ces familles vivent depuis de nombreuses années dans le canton de Vaud. Elles travaillent dans l'agriculture, la restauration, l'hôtellerie, les ménages privés, la garde des enfants, le soin aux personnes âgées. Elles ont un travail, subviennent à leurs besoins, rendent service à notre société, car des secteurs entiers dépendent de leur présence. Elles assument leurs obligations en payant impôts et cotisations sociales. Leurs enfants sont intégrés, certains sont même nés dans notre pays est sont plus attachés à la Suisse qu'à leur pays d'origine.

Concrètement la pétition demande :

- d'entreprendre toute démarche utile en vue de la régularisation de leur séjour dans l'attente du résultat de ces démarches,
- de suspendre toute mesure visant à leur renvoi.

Point de vue du SPOP

Il convient déjà de définir ce qui caractérise un sans-papiers. Il s'agit :

- soit d'une personne résidant en Suisse de manière illégale qui n'a jamais demandé un titre de séjour.
- soit d'une personne résidant en Suisse dont la demande de titre de séjour a été refusée, mais qui est restée dans notre pays.

Du point de vue du droit, les autorités fédérales entrent en général en matière sur les demandes individuelles de permis humanitaires, mais pas sur des demandes de régularisation collectives. Pour délivrer un permis humanitaire, le canton doit avoir l'accord de L'Office fédéral des migrations.

Les dossiers dont il est question dans cette pétition sont des cas très disparates :

- certaines personnes ont reçu des décisions négatives du canton de Vaud confirmées par les instances de recours ;
- certaines ont reçu des réponses négatives de Berne avec parfois des recours au Tribunal administratif ;
- certaines sont en voie de régularisation par mariage ;
- certaines semblent avoir disparu ou du moins le SPOP a perdu leur trace ;
- certaines font l'objet d'une procédure d'asile ;
- l'une d'entre elles serait actuellement en prison.

Il ne s'agit donc pas d'une demande homogène, regroupant des situations personnelles identiques et claires, ce qui rend donc un traitement global difficile. Dans certains cas, le canton peut difficilement agir du fait que les autorités fédérales ont prononcé une décision négative confirmée parfois par le Tribunal fédéral, la plus haute instance judiciaire du pays.

A la question de savoir quelle est l'évolution du nombre de sans-papiers, le SPOP répond qu'il est difficile d'être précis sur cette question, dans la mesure où ils ne peuvent être répertoriés, mais on peut supposer une tendance à la diminution en raison de l'élargissement du bassin de population auquel peuvent faire appel les employeurs et en raison de l'augmentation des contrôles de travail au noir.

Point de vue des pétitionnaires

La pétition émane du collectif vaudois de soutien aux sans-papiers. Entièrement militant, il est formé de 98% de personnes sans statut légal et de quelques personnes avec papiers qui fonctionnent comme personnes ressources dans le cadre d'une permanence juridique et sociale.

La régularisation par le biais d'une demande individuelle est pratiquement impossible. Le canton de Vaud est le canton qui transmet le plus de régularisations à Berne, mais son taux d'échec est de 98% (situation inverse par rapport au début de la mise en vigueur de la circulaire " Metzler " où 90% de cas étaient acceptés) Compte tenu ces refus quasi-systématiques, le collectif ne présente plus de demandes de régularisation individuelles hormis quelques cas exceptionnels.

Certains membres du collectif vivent en Suisse depuis 20 ans sans aucun problème avec la justice si ce

n'est l'illégalité de leur séjour et n'arrivent toujours pas à obtenir leur sésame. C'est dans ce contexte que la pétition a été lancée. L'objectif est d'obtenir de l'Etat de Vaud qu'il pratique une politique encore plus offensive auprès des autorités fédérales. Il s'agit en effet de personnes bien intégrées qui travaillent et soutiennent l'économie vaudoise et la vie familiale (travail domestique et garde des enfants). On estime le nombre de sans-papier dans le canton de Vaud à 10-12'000. Celles dont les noms figurent sur la pétition sont celles qui ont accepté de prendre le risque de sortir de l'ombre.

Témoignages

La commission a entendu quatre témoignages édifiants :

1. Une Péruvienne qui a émigré en Suisse suite à la perte de son emploi. Elle y travaille depuis huit ans au service de personnes âgées en s'occupant de leur ménage, en leur prodiguant des soins. Elle prend également en charge des enfants de familles qui n'ont pas trouvé de place en garderie.
2. Une Equatorienne en Suisse depuis 11 ans dont les enfants sont scolarisés en Suisse. Elle et son mari paient leurs impôts et cotisent aux assurances sociales. Rien ne les différencie de personnes " normales " si ce n'est l'absence de papiers. Cette incertitude constante quant à leur avenir est lourde à porter
3. Un adolescent chilien qui a effectué la quasi-totalité de sa scolarité en Suisse mais qui n'a pas accès à des places d'apprentissage en raison de l'absence de permis de séjour.
4. Un ancien sans-papier qui a pu régulariser sa situation après avoir été sans-papier durant 10 ans. Durant sa clandestinité, il a payé impôts et cotisations sociales. Désormais de nationalité suisse, il veut témoigner de la difficulté à vivre sans statut légal. Si le fait d'avoir un permis de séjour ne change rien dans tous les cas à leur situation financière, il leur permet d'acquérir la liberté de se déplacer, de sortir de Suisse et d'y rentrer, de participer à la vie associative sans être sur le qui-vive.

Conclusion

D'aucuns craignent que la régularisation des sans-papiers crée un appel d'air et provoque ainsi un afflux de nouveaux immigrants. Ils contestent le principe de la régularisation collective et considèrent qu'il s'agit d'un objet de politique fédérale sur lequel nous n'avons aucune prise.

La commission n'arrive pas à s'entendre sur le sens précis de la pétition. Ceux qui prônent son classement y voient une demande de régularisation collective de tous les sans-papiers du canton, ceux qui souhaitent sa prise en considération y voient une demande collective de régularisation de 67 cas qui peuvent être examinés de manière individuelle.

La majorité de la commission relève le courage des personnes qui ont accepté pour la cause de dévoiler leur situation au grand jour. Elle relève l'hypocrisie qui consiste à admettre l'utilité et la nécessité des sans papier sur le plan économique mais à ignorer leur existence sur le plan politique. Les sans-papiers occupent des places de travail dont les Suisses ne veulent pas (salaires précaires, horaires et conditions de travail difficiles). La crainte de voir affluer de nouveaux sans-papiers n'est pas justifiée comme le

démontre les mesures de régularisation collectives prises dans certains pays. Un des sans-papiers a d'ailleurs expliqué que s'il n'avait pas trouvé de travail, il ne serait pas resté en Suisse. On pourrait d'ailleurs décider de ne régulariser que ceux qui ont un emploi depuis un certain nombre d'années. Bref de fixer un garde-fou supplémentaire à un éventuel appel d'air. Personne ne conteste la problématique des sans-papiers. On ne peut continuer de l'ignorer et mettre la tête dans le sable.

Pour toutes ces raisons, la commission, par 8 oui, 3 non et 4 abstentions, vous recommande de prendre en considération cette pétition et de la transmettre au Conseil d'Etat.

Vevey, le 2 décembre 2009.

Le président :
(Signé) *Jérôme Christen*